

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Egalité-Paix



**Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial
Chargé des Relations avec le Parlement**

Plan d'action quinquennal 2011- 2016

Août 2011

SOMMAIRE

PARTIE A : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

	INTRODUCTION	4
I	LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET DU RÔLE SOCIAL DE LA FAMILLE	5
II	LE RENFORCEMENT DU RÔLE ECONOMIQUE DE LA FEMME	10
III	RENFORCEMENT DE L'EQUITE ET L'EGALITE GENRE	14
VI	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET DEVELOPPEMENT DE PARTENARIAT	16
	CONCLUSION	17

PARTIE B : PLAN D'ACTION **17**

PARTIE C : ORGANIGRAMME **18**

Partie A : Orientations Stratégiques

INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, force est de constater que le chemin parcouru par la femme djiboutienne sur la voie du développement a été jalonné de succès à tous les égards et dans tous les domaines de développement.

Plus que jamais, elle constitue aujourd'hui un maillon incontournable de toute approche de développement : en effet, grâce à la vision et à la volonté politique du Président de la République son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh et son projet de société intégrée mis en œuvre dès son arrivée à la magistrature suprême, le concept même de la promotion de la femme est devenu incontournable et la politique gouvernementale dans sa globalité vise à le concrétiser d'année en année.

Pour améliorer la condition de la femme et favoriser sa participation au processus de développement socio-économique et politique, le Ministère de la Promotion de la femme, en bénéficiant du concours d'autres acteurs du développement, étatiques ou non étatiques, n'a eu de cesse de combattre les inégalités entre les hommes et les femmes.

Dans le cadre de ses prérogatives et conformément à la feuille de route du Gouvernement du 14 mai 2011, le Ministère de la promotion de la Femme et du Planning familial a la charge de concevoir, élaborer, mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation des politiques nationales de promotion de la famille, et de la femme ; assurer le bien être physique, mental et social des enfants, des femmes, des hommes, des personnes âgées, œuvrer à la protection de l'enfance, de l'adolescence et de la sauvegarde de leurs droits ; à la promotion du statut socio-juridique et économique de la femme, à la promotion du genre, à travers la scolarisation des filles, l'alphabétisation, la formation à la gestion, et à faciliter son insertion dans toutes les sphères socioprofessionnelles, concevoir, assurer la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes de communication et de mobilisation sociale.

Toutes les activités programmées dans ce document s'inspirent notamment du plan d'action triennal, du PASNED et découlent de la feuille de route du Gouvernement du 14 mai 2011 ainsi que de l'initiative Nationale du Développement Sociale (INDS)

Voici les différents axes dans lesquels le Ministère compte intervenir dans l'optique de renforcer le rôle social, le rôle économique ainsi qu'institutionnel de la femme.

I. LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET LA PROMOTION DU RÔLE SOCIAL DE LA FAMILLE :

La promotion de la femme vise à améliorer la situation de la femme à travers le développement de ses capacités à réaliser un certain nombre de choix dans le domaine de sa santé reproductive, et à accéder aux ressources et à les gérer. La promotion de la femme vise l'allègement des responsabilités très nombreuses de la femme au foyer, la levée de tous les obstacles juridiques sociaux qui empêchent sa participation à la vie publique, la possibilité de lui permettre de construire une image positive d'elle-même et de prendre des décisions dans les différents domaines de la vie, de participer au changement social et de s'impliquer activement dans la création d'un système économique et social juste sur tous les plans.

Comme dans de nombreux pays en voie de développement, la femme djiboutienne a un rôle social important à jouer au sein de la famille, de la communauté ainsi que dans la société. Elle est amenée à faire à face à de multiples fonctions et parfois le choc entre les valeurs et mode de vie traditionnelles entraînent des changements sociologiques qui, s'ils ne sont pas traités, analysés et solutionnés, risquent d'induire des dysfonctionnements incontrôlables.

Partant de ce constat et pour mieux outiller et protéger la femme et la jeune fille djiboutienne, il paraît judicieux de mener des actions dans les domaines suivants :

- Le planning familial ;
- la préservation de la cohésion de la cellule familiale
- Le renforcement du plaidoyer pour l'amélioration de la santé des femmes et la lutte contre les violences fondées sur le genre
- Le développement du domaine de la petite enfance et de l'enfant

1. Le planning familial :

a) Constat

L'indice de fécondité est de 4,2 (4,1 en milieu urbain et 4,9 en milieu rural) selon les résultats de l'enquête PAFAM 2002. Selon la même source, le nombre moyen d'enfants chez les femmes en âge de procréer est de 6,2 et l'espace inter-général est 18 mois en moyenne. Le nombre moyen d'enfants par les femmes est de 7,6.

La non-satisfaction des besoins de planification familiale, associée à l'échec occasionnel des méthodes contraceptives, est responsable de milliers de grossesses non prévues. Cependant, les avantages qui y sont associés sont importants dans les pays en voie de développement comme la République de Djibouti car en réduisant la mortalité infantile, en améliorant la santé maternelle et en encourageant l'égalité entre les sexes, la planification familiale contribue à réaliser les objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, d'éducation primaire pour tous, de lutte contre le VIH/SIDA, et d'environnement durable, puisque la croissance de la population aggrave la pollution et menace la fragilité des écosystèmes.

Un usage accru de la planification familiale permettrait d'améliorer considérablement la santé des mères et des enfants, le statut des femmes ainsi que le développement économique. En effet, certaines recherches menées dans des pays en voie de développement ont prouvé que la diminution de la fertilité pouvait engendrer des avantages économiques, tant pour les ménages

qu'au niveau national. Par exemple, un «bonus démographique» se produit lorsque la taille de la famille décroît rapidement et qu'il y a davantage de personnes en âge de travailler et moins d'enfants à charge. Dans ce cas de figure (exemple des pays asiatiques), l'économie bénéficie d'une main d'oeuvre en meilleure santé, mieux instruite et plus qualifiée, ce qui améliore la compétitivité du pays. Le fait d'avoir une petite famille peut donner des avantages au foyer en termes d'amélioration de la santé des femmes et des enfants, de ressources totales plus importantes, et une plus large implication des femmes dans des activités en dehors du foyer conjugal.

L'accès à la planification familiale est une condition préalable indispensable pour parvenir à l'amélioration du statut des femmes. Sans la possibilité d'espacer et de limiter les naissances de leurs enfants, les femmes seraient exposées à une piètre santé de la reproduction et leur capacité à devenir totalement autonomes serait difficile, voire impossible.

b) Objectifs

Dans le but de remédier à cette situation la mission du Ministère consistera à contribuer à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et de mettre l'accent en particulier sur la santé de la reproduction en partenariat avec le Ministère de la Santé.

➤ Améliorer le taux de couverture du Planning familial.

2) Préservation de la cohésion de la cellule familiale :

a) Constat

La famille ou la cellule familiale est l'unité fondamentale de la société et, en tant que telle, elle doit être renforcée à travers des campagnes de sensibilisation dans le but de prévenir et éviter les éventuels éclatements.

C'est à la famille qu'incombe la responsabilité principale de la protection, de l'éducation et de l'épanouissement des enfants. Toutes les institutions de la société devraient par conséquent respecter les droits des enfants, assurer leur bien-être et offrir une aide appropriée aux parents, aux familles et aux tuteurs, de façon à ce que les enfants puissent grandir et se développer dans un environnement sûr et stable, et dans un climat de joie de vivre dans le respect de la famille au sens culturel, social et politique djiboutien.

b) Objectifs

Il s'agira donc de définir le concept du bien-être familial dans le contexte du pays et de mettre en œuvre une politique adéquate en la matière, afin de promouvoir le bien-être familial à l'échelle nationale. Pour ce faire, des campagnes de sensibilisation seront organisées avec des autorités coutumières et religieuses afin qu'elles s'impliquent dans la conciliation et la gestion des conflits familiaux. Aussi à travers des émissions radiophoniques et télévisées les femmes et les hommes seront habilités à établir des relations de confiance et à mieux gérer leur vie familiale.

Ce concept sera axé autour du droit au repos et aux loisirs, le droit d'avoir accès au jeu et à des activités récréatives et le droit de participer librement à la vie culturelle et artistique. Il s'agira entre autres :

- **Promouvoir la cohésion familiale**

- de mettre en œuvre, à l'intention de la famille et de l'enfant, des espaces verts, des structures et des moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles ;
- De conscientiser /responsabiliser davantage les couples sur leurs devoirs et leurs obligations au sein de leur foyer ;

3) **Plaidoyer pour l'amélioration de la santé des femmes et la lutte contre les violences fondées sur le genre :**

a) **Constat**

La promotion du genre passe également par la maîtrise de certains fléaux, comme le VIH/SIDA/IST/ GND et MGF qui restent un problème de rapports homme/femme.

A Djibouti, les femmes vulnérables au VIH/SIDA sont également les femmes en situation de précarité et les jeunes filles en situation difficile. La relation entre le VIH et la pauvreté est complexe ; si la plupart des personnes qui vivent avec le VIH/SIDA sont pauvres, de nombreux individus qui ne le sont pas sont également infectés ou affectés.

Cependant, les populations en situation de pauvreté ont plus de risques de tomber malades, victimes des maladies et du manque d'accès aux soins de santé de base adaptés à leurs situations.

Sans aucun doute, la persistance des situations de précarité sociale et les violences insidieuses envers les femmes sont des causes qui expliquent clairement la rapidité de la propagation du VIH/SIDA chez les femmes à Djibouti. Car les inégalités entre les sexes et la pauvreté sont deux éléments clés qui alimentent généralement la vulnérabilité de la femme dans un contexte marqué par le VIH/SIDA. Les femmes, dès l'annonce de leur séropositivité, se trouvent dans une solitude extrême, manquant de repères par rapport à leur nouvelle identité de femme séropositive dans cette épidémie. Elles n'osent en parler à qui que ce soit, par peur de rejet et de jugement par les autres de leur histoire et de leur mode de vie. Elles s'interrogent sur le pourquoi, et parfois sur le comment, de leur contamination. Pour la plupart, la culpabilité s'installe pour le reste de leur vie.

L'exclusion dont elles sont les victimes accentue les phénomènes d'isolement et de précarité qui alimentent à leur tour des mécanismes individuels de peur, d'auto-exclusion et d'autodestruction. Comme elles l'ont bien souligné, ces femmes vivent des vies cachées au sein de leurs familles. Et, c'est dans ce contexte, que les femmes en situation d'abandon le plus souvent séropositives continuent d'exercer une prostitution de survie qui alimente l'épidémie.

Les femmes sont les plus vulnérables face au VIH/SIDA parce qu'elles subissent de plein fouet les conséquences de l'épidémie. Lorsque le chef de famille tombe malade ou meurt, la femme est obligée de chercher d'autres sources de revenu pour élever les enfants et court le risque de se faire exploiter sexuellement.

Beaucoup de jeunes femmes, ont été entraînées pour des raisons aussi diverses ou même par la force dans des relations sexuelles sur lesquelles elles ne peuvent exercer aucun contrôle.

La promotion du genre nécessite des attitudes et comportements nouveaux à adopter au sein de la société. Il s'agira de poursuivre et renforcer à travers des campagnes de sensibilisation la lutte contre les pratiques socioculturelles néfastes telles que les MGF et les viols.

b) Objectifs

Pour contribuer à l'amélioration de la santé des femmes en général et de la mère en particulier, et la lutte contre les violences fondées sur le genre le Ministère se fixe comme objectifs de :

- Mener des campagnes de sensibilisation sur la vulnérabilité de la femme face au VIH/Sida,
- Renforcer l'autonomisation de la femme pour réduire sa vulnérabilité face à des situations à risque,
- Renforcer la protection contre la VFG à travers des programmes de plaidoyer pour le changement de comportement en faveur de la femme,
- Multiplier les cellules d'écoute à Djibouti ville et dans les régions

4) Petite enfance :

a) Constat

La protection de l'enfant relève d'abord de la sphère familiale. La famille est le premier responsable de l'éducation et du développement de l'enfant. Les parents se doivent de protéger leurs enfants et l'Etat les assiste dans cette mission.

En matière de protection de l'enfance, malgré l'existence d'un cadre juridique formel et d'un environnement législatif protecteur, la protection, la jouissance et l'exercice effectif par les enfants de leurs droits sont encore limités. La situation nutritionnelle des enfants est préoccupante. Selon l'EDIM-2006, 28,9% des enfants âgés de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale chronique contre 10,3 % d'insuffisance pondérale sévère.

La situation sanitaire en général et celle des enfants en particulier a connu des évolutions positives incontestables qui se traduisent notamment par une baisse légère des taux de mortalité maternelle et de mortalité infanto juvénile, l'amélioration de l'accès au service de santé et aux médicaments essentiels.

La situation des enfants vulnérables constitue une nouvelle dimension et une problématique émergente de plus en plus pesante. Des groupes entiers d'enfants et adolescents sont exposés aux risques de la précarité notamment les enfants non enregistrés à la naissance, les enfants de la rue, les enfants réfugiés, les OEV et les enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA, les enfants en conflit avec la loi, les enfants handicapés et aux besoins spéciaux et les enfants victimes de violence.

Pour faire de Djibouti un pays digne des enfants et par conséquent honorer les engagements de la République de Djibouti vis-à-vis de la communauté internationale, le Ministère s'attèlera à mettre en œuvre graduellement le Plan d'Action Stratégique National pour l'Enfant à Djibouti (PASNED). La finalité ultime est l'exercice par les enfants de leurs droits et la création

d'environnements sociaux et économiques protecteurs et promoteurs des droits des enfants et incitatifs à leur développement. Il faut que les enfants naissent et vivent protégés contre les maladies et contre toutes les formes de discrimination et développent leur potentiel pour une pleine participation dans la vie de leur pays.

b) Objectifs

L'urgence de la situation réclame des mesures appropriées qui s'inscrivent dans le temps au-delà des assistances immédiates indispensables. Il s'agit de répondre aux besoins primaires (appui alimentaires et nutritionnel) des couches les plus pauvres et les plus exposées que sont les OEV et leur famille et soutenir leurs maigres activités. Pour relever ce défi, il faut se tourner vers des actions visant la réduction de la pauvreté des familles en général et celle des familles d'accueil des orphelins du VIH/SIDA en particulier en les encourageant à créer et exercer des AGR et en leur facilitant l'accès au micro crédit.

Il s'agit aussi de privilégier l'insertion sociale et économique des personnes infectées et le soutien aux familles affectées, les membres de la famille et les OEV eux-mêmes par l'amélioration de leur niveau d'emploi, la formation professionnelle.

Dans le domaine de la survie de l'enfant, il s'agira :

- Améliorer la qualité de la vie des enfants de façon à contribuer à réduire la morbidité et la mortalité infantile et infanto/juvénile et de renforcer l'accès des enfants et adolescents, des filles en particulier, à l'information et aux services de santé de la reproduction, y compris le VIH/SIDA ;
- Améliorer la situation nutritionnelle des enfants et la sécurité alimentaire des ménages ;
- Améliorer l'hygiène, l'environnement/assainissement et l'accès des enfants à l'eau potable ;
- Améliorer les infrastructures routières dans les régions et l'accès à l'énergie.

Dans le domaine du développement de l'enfant, il s'agira :

- Promouvoir le développement de la petite enfance et de l'enseignement préscolaire ;
- Améliorer la qualité et l'accès à l'éducation pour tous, des filles en particulier, tout en renforçant les dispositifs de réinsertion des enfants déscolarisés;
- Promouvoir le développement culturel et sportif des enfants et des adolescents.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, il s'agira :

- Assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale ;
- Mettre en place un système national de protection de l'enfant, afin de permettre à tous les enfants, et particulièrement les enfants les plus vulnérables et marginalisés de jouir des mêmes droits que les autres et de protéger les enfants contre la négligence et toutes les formes d'abus, de violence et d'exploitation ;
- Développer et renforcer les mécanismes de protection, de prise en charge et d'insertion des enfants en situation difficile (OEV, handicapés, enfants de la rue, enfants victimes de violences, enfants nés hors mariages).

Dans le domaine de la participation de l'enfant, il s'agira :

- Renforcer l'éducation civique et citoyenne des enfants en vue de leur participation efficace à la vie publique ;
- Faire le plaidoyer pour la participation des enfants à la vie publique ;

- Prendre en compte les perspectives des enfants pour leur implication effective dans les politiques publiques en général et dans les programmes les ciblant en particulier.

II. LE RENFORCEMENT DU RÔLE ECONOMIQUE DE LA FEMME

Dans le domaine de l'économie, l'approche genre était déjà intégrée dans le cadre stratégique de réduction de la pauvreté 2002 - 2005, et a été renforcée davantage dans l'Initiative Nationale pour le Développement Social (2007 - 2012). Les actions concrètes engagées par le gouvernement ont permis à la gent féminine d'avoir une place de choix dans le tissu économique de la nation.

Cependant, les différentes évaluations de la SNIFD mise en œuvre depuis 2000 ont montré que les avancées dans le domaine de la participation de la femme dans la vie économique n'étaient pas aussi tangibles que dans les autres secteurs.

Le constat dans le domaine est le suivant :

- Une situation différenciée des hommes et des femmes dans les secteurs de l'économie ;
- La multiplicité des rôles et la surcharge de travail pour les femmes ;
- L'accès inégal des hommes et des femmes aux opportunités d'emploi

La participation des femmes au marché du travail (34,6) est en moyenne inférieure à celle des hommes (73,5 %)

De plus, il faut noter que :

- le chômage concerne d'abord les jeunes de moins de 30 ans (76,1 %), qui représentent 60,5 % de l'ensemble des chômeurs,
- le taux de chômage est particulièrement élevé chez les pauvres extrêmes (72,4 %) et les pauvres (66,5 %).
- les personnes présentant de faibles niveaux d'instruction (représentant 51,6 % de l'offre de travail) subissent un fort taux de chômage (62,9%).
- 68,6 % des femmes actives sont au chômage, contre 54,6 % pour les hommes.

L'emploi et la lutte contre la pauvreté constitue une cible prioritaire déterminant la réalisation de l'OMD 1 (réduction de l'extrême pauvreté et la faim). Le gouvernement Djiboutien conscient du problème du chômage a définitivement retenu entre autres comme public cible, les jeunes et les femmes (Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif).

La réalisation de cet objectif est pourtant conditionnée par la valorisation des ressources humaines qui a retenu l'attention particulière du Gouvernement au cours des dix dernières années.

Ainsi, afin d'autonomiser les femmes, les inciter à mettre en place des activités génératrices de revenus, à devenir plus entreprenantes et apporter une contribution plus importante au développement économique du pays, le Ministère compte mettre l'accent sur les domaines suivants :

- Le maintien et le renforcement de l'alphabétisation et de la formation des jeunes filles et des femmes ;
- La facilitation de l'insertion professionnelle des femmes

1. Renforcement de l'alphabétisation et la formation des jeunes filles et femmes :

a) Constat

L'autonomisation de la femme passe par son éducation et sa formation. Cependant, les données les plus récentes sur l'ampleur de l'analphabétisme font état d'un taux d'analphabétisme qui s'élève à 73 %. Presque la moitié (47.5 %) des femmes âgées de 15 - 24 ans est alphabétisée (EDIM 2006).

De 1999 à 2009, le taux brut de scolarisation est passé de 39 % à 75 % selon le MENESUP. Il n'est pas superflu de rappeler que l'enseignement est obligatoire de 6 à 16 ans depuis 2000.

Ainsi, les États généraux de l'Éducation qui se sont tenus en décembre 1999, puis la Loi d'Orientation sur l'Éducation, ratifiée par le Parlement en août 2000 et les Assises Nationales sur l'AENF de 2006 ont fait de l'alphabétisation une priorité pour le développement du pays. Il y a donc, là un engagement politique fortement exprimé et confirmé par le Schéma Directeur 2009 - 2013 et le Cadre Stratégique du Ministère de la Promotion de la Femme ainsi que le Séminaire de réflexion sur l'action gouvernementale en mai 2009. Les recommandations formulées lors du Forum National sur la Femme Djiboutienne en février 2010 vont dans le même sens.

Les déscolarisés viennent immédiatement après leur sortie de l'école ou après quelques années, rejoindre le groupe d'analphabètes, faute de n'avoir pas appris correctement à lire et à écrire ou pour avoir rapidement perdu les quelques acquis réalisés lors de leur scolarité.

L'enquête sociolinguistique de 2005 a révélé que les personnes interrogées ont une image très positive de l'alphabétisation qui est perçue « comme un instrument de lutte contre l'ignorance, un instrument de reconnaissance sociale, un outil permettant de mieux jouer son rôle social. Bref une sorte de rite de passage qui induit un véritable changement d'état » (source : étude sur les besoins en alphabétisation et de l'éducation non formelle à Djibouti, juin 2005).

Jusqu'à présent, les appuis reçus en faveur de l'alphabétisation ont été caractérisés par une insuffisance des ressources et une absence de continuité. De ce fait, chaque campagne d'alphabétisation s'arrêtait avec l'épuisement des mesures de soutien.

Cet état de fait a suscité un certain discrédit de la politique d'alphabétisation aux yeux des bénéficiaires et des partenaires au développement et n'a nullement contribué à une véritable lutte contre l'analphabétisme. D'où le constat d'un taux d'analphabétisme élevé malgré les différentes campagnes d'alphabétisation.

Actuellement, il existe très peu de centres spécifiques à l'alphabétisation qui se fait dans les établissements scolaires (le soir, après la sortie des classes) et dans les sièges de certaines associations. Ces locaux et surtout leur mobilier ne sont pas adaptés à un public d'adultes et le fait qu'ils ne soient pas disponibles dans la journée constitue un handicap pour les personnes à alphabétiser, particulièrement les femmes qui souhaitent suivre les cours d'alphabétisation, le matin ou l'après midi en fonction de leur temps libre.

b) Objectifs

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Promouvoir l'accès et l'équité à l'alphabétisation,
- Améliorer la qualité de l'alphabétisation,
- Renforcer les capacités institutionnelles,
- Développer le partenariat entre les intervenants.

Le développement d'une vision élargie de la politique de lutte contre l'analphabétisme, par la mise en place à long terme, d'une stratégie intersectorielle incluant les ONG est nécessaire. Par ailleurs, il existe des programmes d'alphabétisation disparates. Il convient de comparer les programmes existant pour produire un programme harmonisé. La qualité de l'alphabétisation devra également être prise en compte par la mise en place d'un vaste programme d'alphabétisation en direction des non scolarisés et des analphabètes ou néo-analphabètes qui ciblera en priorité les jeunes filles ou les femmes de 9 à 45 ans. Il y aura également lieu de promouvoir la post-alphabétisation car l'analphabétisme de retour est parfois enregistré, parce que rien n'a été prévu pour cimenter les acquis.

Il sera par la suite opportun de mettre en place un plan d'opération national, comprenant une structure de coordination qui aurait pour mission de canaliser tous les efforts menés en matière d'alphabétisation et d'assurer la mise en place des programmes, la conception des outils didactiques, l'encadrement, le suivi et l'évaluation.

Une alphabétisation des adultes en langues maternelles permettrait une meilleure appréhension des messages reçus et contribuerait à renforcer les connaissances de base de la population en matière de santé, d'hygiène, nutrition...

Ce choix qui est aussi une recommandation issue du Séminaire de réflexion sur l'Action Gouvernementale, peut également contribuer à la réduction de la durée et du coût de la formation.

La création d'un fonds national propre à l'alphabétisation devra également être envisagée tel qu'il l'est prévu dans la SNAENF.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et le Ministère de l'Education Nationale auront pour mission de mettre en oeuvre la SNAENF mais aussi d'assurer la coordination et le pilotage du programme national de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Par ailleurs, le Ministère de l'Education sera sollicité pour l'expertise nécessaire en termes de formation des formateurs et d'élaboration des curricula ainsi que des modules d'alphabétisation.

2. Facilitation de l'insertion professionnelle des femmes et le développement de l'entrepreneuriat féminin :

a) Constat

Le leadership est aujourd'hui une qualité recherchée dans un grand nombre de domaines. Le leadership féminin consiste donc à rendre les femmes autonomes dans ces domaines, ce qui équivaut à les rendre efficaces individuellement ou collectivement, et donc capables de se prendre en charge.

Le pouvoir politique a indéniablement pour corollaire le pouvoir économique. Leur faible accès aux ressources productives, comme la terre, l'eau, l'énergie, le crédit, un emploi rémunéré et décent contribue davantage à freiner leur leadership.

De nombreuses disparités entre les hommes et les femmes existent encore en matière d'accès à l'emploi rémunéré ou non et d'exercice d'un métier tout court. Ces disparités se construisent et se fondent sur la division traditionnelle du travail basée sur le sexe, défavorable à la femme.

Les données les plus récentes dont on dispose révèlent, à cet égard, une faiblesse en matière d'offre du marché du travail, avec un taux de chômage de 60% en 2008, en forte croissance par rapport à son niveau de 1996 (44%).

Bien que les deux sexes soient affectés par la précarité d'emplois en milieu urbain comme en milieu rural, les femmes ont plus de difficultés à retrouver un emploi ou travailler pour leur propre compte, du fait du manque d'éducation et de formation professionnelle et de leur nombre limité encore dans les instances de décision.

Dans le secteur informel qui joue un rôle de premier pourvoyeur d'emplois surtout en milieu urbain, l'on constate de fortes disparités et inégalités de genre. Les femmes sont les plus nombreuses dans ce secteur mais elles occupent généralement les emplois les moins rémunérés, le petit commerce et l'artisanat domestique ainsi que le secteur informel caractérisé par la faible productivité et la précarité des emplois. Par contre, les hommes se retrouvent dans le bâtiment, les transports et les services, etc.

Les activités commerciales des femmes se limitent pour la plupart à de petits commerces peu rentables tandis que les hommes se trouvent dans des activités commerciales plus importantes, plus structurées et plus rémunératrices.

Les femmes dans le secteur privé, investissent les filières informelles, soit en tant que salariées, soit en tant qu'entrepreneurs : le secteur de la confection, l'artisanat, les services, et le commerce, etc (femmes charcharis..)

Les disparités dans l'emploi s'expriment aussi dans le peu de valorisation du travail domestique et du travail non payé en général, travaux qui concernent beaucoup plus les femmes et les enfants (les filles souvent plus que les garçons). A Djibouti, la proportion de femmes travaillant dans le secteur de l'artisanat est estimée à 22% de l'économie informelle. Elles opèrent essentiellement dans la transformation de produits, vannerie, poterie. L'artisanat est facteur d'autonomisation des femmes" et sert comme outil de base pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat féminin.

b) Objectifs

Pour insérer professionnellement les tranches de la population exclues du marché du travail, il faut viser à renforcer les capacités techniques, managériales et financières des femmes et des hommes entrepreneurs de Djibouti, en vue de développer l'entrepreneuriat féminin à Djibouti, à

l'instar de ce qui a été déjà entrepris par exemple en Ethiopie, Zambie et en Tanzanie, à travers notamment des voyages d'études à effectuer dans ces pays.

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Créer un cadre de référence et un environnement juridique favorable à l'émergence d'entreprises surtout féminine,
- Renforcer les opportunités d'accès à l'information, à la formation, à l'appui, au conseil aux services de développement des entreprises, au marché et au financement,
- Développer les capacités des institutions impliquées dans l'entrepreneuriat féminin,

Dans le domaine de l'artisanat, il faudrait que les femmes djiboutiennes parviennent à confectionner des produits bon marché et exportables plutôt qu'elles restent confinées dans la tradition qui fournit des objets bien souvent peu vendus.

Il faut donc renforcer l'appui à la transformation et à la commercialisation des produits artisanaux afin de les rendre plus compétitifs sur le marché national voire même international.

Par ailleurs, l'on constate une insuffisance des infrastructures particulièrement en milieu rural et le faible investissement dans les micros entreprises artisanales.

Aussi, face à ces insuffisances, la formation professionnelle pourrait constituer un atout considérable qui habilite les jeunes filles à s'intégrer professionnellement dans les différents secteurs de l'économie et à créer leurs propres entreprises.

III. RENFORCEMENT DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE GENRE

De façon générale au niveau national, aujourd'hui, dix années viennent de s'écouler depuis la création du ministère de la Promotion de la Femme et l'institution de la Journée Internationale de la Femme Djiboutienne. Des progrès tangibles en matière de prise de décision ont été réalisés.

D'une représentation quasi inexistante dans les instances de décision, la position des femmes aux postes supérieurs se confirme. L'arsenal législatif en faveur de la femme, le maillage institutionnel procuré par la création d'un ministère dédié à la condition féminine ont contribué à ces avancées.

Outre les lois et textes promulgués par le législateur dans chaque domaine spécifique (santé, éducation, justice), il existe un cadre juridique général très favorable à l'éclosion et à l'épanouissement de la femme dans la société dans son domaine de prédilection.

Par ailleurs, le Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de la Femme, du Bien être Familial et des Affaires Sociales (MPF), est devenu depuis mars 2008 un ministère à titre plein. Dans l'exécutif, il y a à ce jour 3 femmes ministres sur un total de 23 et une femme ambassadeur vient d'être nommée.

Dans la pratique, et ce, malgré le dispositif juridique existant, des efforts constants doivent être menés encore car les hommes et les femmes n'ont pas encore les mêmes privilèges quant à leur participation à la vie publique et la prise en compte de leurs potentialités dans le domaine de la gouvernance.

a) Constat

Suite à l'évaluation finale, en 2010, de la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le processus de Développement (SNIFD), le département s'attèle à élaborer une Politique Nationale Genre qui déterminera les axes majeurs ainsi que les domaines d'intervention pour renforcer la promotion équitable des femmes et des hommes dans la société pour la décennie 2011-2020.

Malgré les avancées obtenues dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la défense de ses droits, au cours de la dernière décennie, l'analyse de situation du genre réalisée dans le cadre de l'élaboration de la PNG a mis en exergue les défis majeurs suivants

- Le défi de l'acquisition de connaissances et de compétences techniques et professionnelles.
- Le défi de l'accès et de l'accessibilité à des services sociaux de base et de qualité.
- Le défi de l'amélioration de la santé de reproduction de la femme.
- Le défi de l'accès et de l'accessibilité aux ressources et aux opportunités économiques.
- Le défi de l'exercice et de la jouissance de ses droits fondamentaux y compris la citoyenneté.
- Le défi de l'accès et de la participation équitable dans les instances de gestion et de décision.
- Le défi de l'intégration du genre dans les interventions de développement

De ce constat découlerait le souci d'amener les femmes à s'impliquer davantage dans la sphère décisionnelle et plus particulièrement dans la vie publique. D'où la nécessité d'avoir un nouveau cadre politique en faveur de l'équité et de l'égalité.

b) Objectifs

En matière de renforcement institutionnel et politique de la femme, les objectifs suivants sont retenus :

- c) Intégrer l'approche genre au niveau des orientations politique, économique et sociale du pays,
- d) Concevoir et élaborer des stratégies pour la promotion et l'institutionnalisation du genre dans tous les plans, programmes et projets mis en œuvre dans le pays,
- e) Concevoir et élaborer des stratégies pour la promotion du leadership féminin sur les plans politique et socioprofessionnel,
- f) Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard de jeunes filles et femmes,

- g) Lutter contre la violence fondée sur le genre (VFG),
- h) Valoriser l'image de la femme,
- i) Promouvoir et renforcer l'alphabétisation de jeunes filles et Femmes en y intégrant la post-alphabétisation,

La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre doit être accompagnée d'un dispositif de suivi évaluation qui intègre l'aspect genre pour faciliter la convergence vers les objectifs visés. Trois structures sont à prévoir :

- une cellule de suivi évaluation interne au niveau du Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du Genre et au niveau de chaque conseil régional et communal ;
- une unité statistique nationale du genre qui assurera la mission de la définition des indicateurs de suivi évaluation et de l'appui à la mise en œuvre du système de suivi évaluation sur le terrain. Cette unité s'appuiera fortement sur les données issues des statistiques sectorielles produites par les directions des Etudes et de la Planification des ministères ;
- Le dispositif institutionnel de suivi comprendra un mécanisme de revue et d'évaluation à mi-parcours avec cinq niveaux d'intervention : le niveau du Conseil national pour la promotion du genre ; le niveau des acteurs des cellules pour la promotion du genre des institutions et des ministères ; le niveau des conseils régionaux pour la promotion du genre ; le niveau des Conseils communaux pour la promotion du genre ; le niveau du cadre de concertation des PTF.

Pour éviter le risque que ce plan d'action ne soit pas entièrement opérationnalisé, il serait important de doter le Ministère d'un budget pour son exécution. Le budget attribué du Ministère dans le budget national pourrait être augmenté pour atteindre 1% du budget national (il est actuellement inférieur à 0,50 %).

Par ailleurs, la localisation physique actuelle du Ministère se trouve dans un bâtiment notoirement voué à la destruction en raison de son état avancé de vétusté.

La place avant-gardiste accordée par l'Etat djiboutien à la femme ne saurait s'accommoder d'une telle situation qui nuit à l'accueil des administré(e)s et aux conditions de travail des agents du Ministère. C'est pourquoi il est crucial d'envisager, au-delà des travaux d'urgence entrepris, l'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment pour le MPFPF, à l'image de la femme djiboutienne de demain, un bâtiment à l'allure fière, avenante et moderne.

VI - Le renforcement institutionnel et développement de partenariat :

1) Contexte :

Le Ministère, créé en 1999 est un jeune département disposant d'un budget limité jusqu'à nos **jours**. Le personnel du Ministère doit être préparé et formé à la formulation, au plaidoyer, la mise en oeuvre et à la bonne gestion des projets et programmes avec les partenaires, à l'amélioration des relations de partenariat et au rapprochement avec les partenaires.

De ce fait, des efforts restent à fournir en matière de renforcement des capacités. Les faiblesses identifiées dans les domaines des capacités institutionnelles et opérationnelles seront corrigées par :

- i) le renforcement des capacités et compétences du personnel ;
- ii) l'amélioration des capacités organisationnelles, de planification, de gestion et de suivi - évaluation des programmes du département.

Par ailleurs, le développement et le renforcement du partenariat constituent un enjeu important compte tenu du budget du Ministère. Le partenariat avec les Ministères sectoriels, les PTFs, les structures décentralisées, le secteur privé, les ONGs nationales et internationales et associations nationales doit être renforcé. Le Ministère vise surtout à se rapprocher davantage de ses interlocuteurs pour instaurer un climat de confiance, une convergence de vue en matière de présentation des projets et programmes, de réalisation sur le terrain et de plaidoyer.

2) Objectifs :

En matière de renforcement des capacités et de partenariat, les objectifs sont les suivants :

- 1 - Renforcer les compétences professionnelles des cadres et agents du Ministère,
- 2 - Améliorer les conditions de travail matérielles, organisationnelles et communication des cadres et agents du Ministère,
- 3 - Renforcer le partenariat avec les autres départements ministériels y compris avec le secteur privé,
- 4 - Renforcer le partenariat avec les communautés, les associations et ONG nationales, régionales et internationales,
- 5 - Renforcer le partenariat avec les partenaires au développement au niveau national, régional et international.

Conclusion

Dans le cadre de ce plan d'action quinquennal, certains domaines doivent faire l'objet d'une attention particulière et soutenue de tout instant, notamment, la poursuite de l'effort d'intégration de la femme dans la vie publique et politique par la promotion du principe de la parité entre les hommes et les femmes , l'éducation de la petite fille en particulier celle des zones rurales afin de réaliser l'objectif de l'éducation pour tous , la lutte contre l'extension du VIH/Sida ainsi que la marginalisation et la stigmatisation des personnes vivant avec cette maladie, et de manière générale toute action visant à améliorer les conditions de vie des femmes djiboutiennes tant en milieu citadin que rural.

Mais ce plan d'action qui se veut réaliste ne peut être mené sans le concours des autres ministères techniques. D'où la nécessité de renforcer la synergie et de développer un partenariat solide et efficace entre le Ministère de la Promotion de la Femme et l'ensemble des Ministères techniques en charge des axes visés par le plan d'action. Eux, disposent des moyens techniques et financiers qui font défaut au Ministère de la promotion de la femme qui, lui,

dispose d'un réseau important pour la mobilisation sociale et de l'expertise nécessaire dans le domaine du genre.

Partie B : Plan d'Action

Partie C : Organigramme